

# LIVRET D'ACCUEIL Du Résident



## E.H.P.A.D. LES JARDINS DE CHAGOT

Etablissement Public pour Personnes Agées Dépendantes

36, rue de l'Hôtel de Ville - 77890 BEAUMONT DU GATINAIS  
Téléphone : 01 64 29 90 57 - Télécopie : 01 64 29 94 19

Courriel : [mrbeaumont@ehpad-chagot.fr](mailto:mrbeaumont@ehpad-chagot.fr)

Site internet :



# Vie pratique & Votre résidence

## Bienvenue

Le Conseil d'Administration, la Direction, l'équipe du personnel et les résidents sont heureux de vous présenter l'E.H.P.A.D. « Les Jardins de Chagot » de Beaumont-du-Gâtinais et vous souhaitent la bienvenue. Cette structure est un Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes. A ce titre, il accueille des personnes âgées de plus de 60 ans, valides ou en perte d'autonomie, pour un accompagnement permanent. L'établissement est médicalisé, habilité à l'Aide sociale, à l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie, et à l'Allocation Logement. Établissement public, la direction est commune avec le Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne.



## Présentation de votre résidence

Constituée d'un bâtiment en forme de « L », sur trois niveaux desservis par deux ascenseurs, elle dispose d'une capacité d'accueil de 86 places.

L'aménagement d'un jardin d'agrément mais aussi thérapeutique est accessible aux personnes en perte d'autonomie, et vient compléter les nombreux espaces verts.

## Son historique

Son origine remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle avec l'Hôtel Dieu qui est un lieu de secours pour les pauvres, les infirmes et les vieillards puis Hospice au XX<sup>e</sup> siècle grâce aux nombreux dons de M. Lucien CHAGOT. En 1965, construction de l'édifice actuel puis transformation des locaux en décembre 1970 et enfin rénovation avec extension de l'établissement en 1996.

## L'accès à l'établissement

L'établissement est positionné au cœur du village, commune de 1 180 habitants, située dans le Gâtinais à 20 kms de Nemours et proche du Loiret.

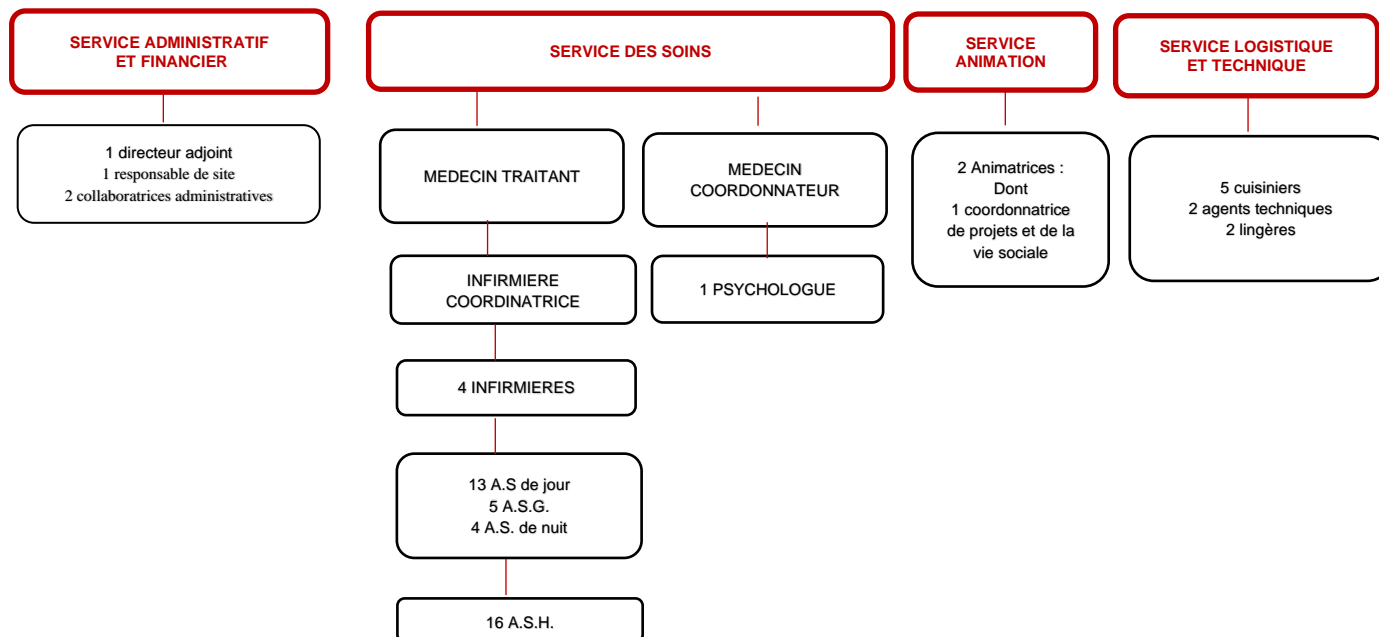
Entouré de cultures agricoles, ce village est connu pour sa Halle du XVIII<sup>e</sup> siècle, son Château du XVII<sup>e</sup> siècle et son église du XII<sup>e</sup> siècle.

Plusieurs cabinets de médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pharmacies, sont installés soit dans la commune, soit dans un rayon de 15 kms. Le Centre hospitalier du Sud Seine-et-Marne, site de Nemours et de nombreux médecins spécialistes sont situés à moins de 20 kms.



## L'équipe pluridisciplinaire qui vous entoure

### E.H.P.A.D. LES JARDINS DE CHAGOT



#### Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, composé d'onze administrateurs, est présidé par le Maire de la commune.

#### Horaires d'ouverture

Le service administratif est à votre disposition pour tout renseignement : du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h30 et de 13 h30 à 17h00.

#### L'animation au quotidien

Pour se divertir ou rompre l'isolement des personnes âgées, un programme varié est proposé tels que des jeux de société, lotos, jeux de cartes, activités manuelles, chants et danses, projections vidéo, etc.

L'E.H.P.A.D. dispose également d'un salon de télévision et d'une bibliothèque adaptée ainsi que d'une cuisine thérapeutique.

Une fois par mois, les anniversaires des résidents sont souhaités et sont l'occasion d'une petite fête en commun.

Les moments les plus populaires de l'année sont également marqués : le jour de l'an, le premier mai, la fête de la musique, Noël...

Un minibus pour personnes à mobilité réduite permet d'organiser diverses sorties.

L'Association « Mieux Vivre », par son nombre de bénévoles et ses multiples activités, participe très largement à nos animations, mais aussi et surtout à l'ouverture sur l'extérieur de l'E.H.P.A.D.

Des activités spécifiques adaptées aux personnes âgées atteintes de troubles de désorientation sont proposées afin de solliciter leurs capacités cognitives, en particulier la création d'un jardin thérapeutique et d'agrément.

Le programme journalier des animations est récapitulé sur un tableau spécifique situé dans le hall d'entrée de l'établissement.

## Vos espaces

### Salle à manger

Lumineuse et climatisée en été, la salle à manger offre aux résidents un espace de restauration très convivial.



### Espace télévision

Salon aménagé favorisant les moments de détente ou de distraction et de rencontre avec d'autres résidents.

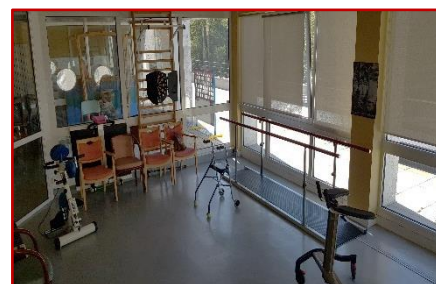


### Salle de soins

Elle est le lieu ressource pour tout ce qui concerne l'aspect médical. Les infirmières et aides-soignantes sont à la disposition des résidents pour un conseil ou un soin. Les familles peuvent également prendre des nouvelles de la santé de leur parent auprès des infirmières.

### Salle de kinésithérapie

Vous profiterez de la salle de rééducation tous les jeudis après-midi avec le kinésithérapeute de l'établissement.

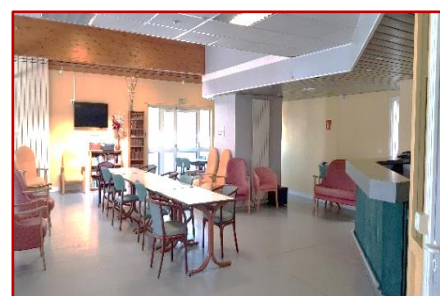


### Bureau médical

Il est utilisé par le médecin coordonnateur de l'établissement et pour les consultations des médecins traitants des résidents.

### Salle d'animation

Elle permet à chaque résident de s'investir quotidiennement dans une activité individuelle ou collective.



### Jardin arboré et pergola

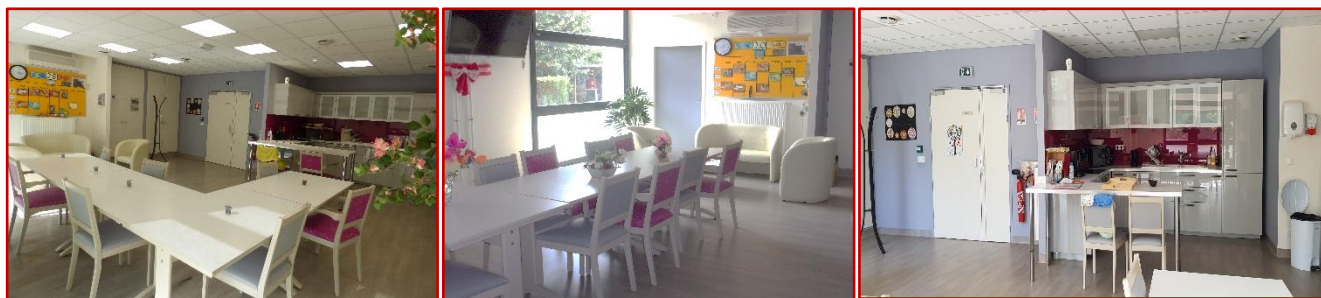
Le jardin clos aménagé et la pergola permettent de se reposer, de partager des moments agréables en famille ou entre amis.





## Le pôle d'activités et de soins adaptés

Cet espace protégé est un lieu de vie au sein de l'établissement dans lequel sont organisées des activités sociales et thérapeutiques proposées aux résidents présentant des troubles du comportement modérés.



## Les chambres

L'établissement dispose de 76 chambres individuelles de 16 m<sup>2</sup> et de 5 chambres doubles de 26 m<sup>2</sup>, chacune possédant un cabinet de toilette avec lavabo, WC et douche. Elles sont toutes équipées de rail de transfert pour votre plus grand confort. Les couples peuvent être accueillis, selon leur choix, en chambre double ou en chambre individuelle.

Votre chambre est meublée, mais il est conseillé de la personnaliser avec des petits meubles, bibelots et poste de télévision, pour recréer au mieux votre décor familial.

Chaque chambre est équipée d'une prise de télévision et peut accéder au réseau internet (Wifi). Elle dispose d'une ligne téléphonique permettant de vous joindre depuis l'extérieur à titre gracieux. Toutefois, vous avez la possibilité d'appeler vers l'extérieur moyennant un forfait mensuel (15 € en 2021).

Un système d'appel de sécurité permet à tout moment de contacter le personnel soignant.



# Accueil & Formalités d'admission

## L'admission

L'établissement accueille des personnes seules ou des couples âgés d'au moins 60 ans.

Des personnes de moins de 60 ans peuvent exceptionnellement y être admises, par dérogation en cas d'incapacité au travail médicalement constatée.

Avant toute prise de décision, il est souhaitable que vous ou vos proches puissiez visiter l'établissement.

Dans cette perspective, vous devez prendre rendez-vous dans l'établissement au numéro suivant :



01 64 29 90 57

Les admissions se font du lundi au vendredi de 14h à 16h.

## La procédure d'admission

Un dossier de demande d'admission peut vous être remis directement à l'accueil ou envoyé par mail. Il vous sera remis :

- un dossier médical à compléter par le médecin traitant ;
- un dossier administratif à compléter par la personne âgée ou sa famille.

L'admission se fait en recherchant systématiquement le consentement libre et éclairé de la personne et en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

La demande d'admission est validée par une commission d'accueil pluridisciplinaire présidée par le médecin coordonnateur de l'établissement ou à défaut un médecin de l'établissement, à la suite de l'examen conjoint d'éléments d'ordre administratif et médical. En cas d'avis favorable, l'admission est prononcée par le directeur de l'établissement, et se matérialise par la signature d'un contrat de séjour.

Votre date d'arrivée est fixée d'un commun accord.

Lors de l'admission, vous devrez fournir les pièces suivantes :

- Livret de famille
- Carte d'identité
- Attestation d'assuré social en cours de validité
- Carte mutuelle
- Relevé d'identité bancaire
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Copie du jugement en cas de l'existence d'une protection juridique

Son habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'Aide sociale et de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie permet à l'établissement d'accueillir les personnes qui en font la demande et qui remplissent les conditions d'admission.

Le Pôle d'Autonomie Territorial "Association Soutien Facil", situé dans les locaux du Centre hospitalier Sud Seine-et-Marne site de Nemours, est également disponible pour vous informer sur vos droits, vous conseiller, vous aider et vous orienter dans vos démarches (Tél. 01 64 45 19 92).

## **Les tarifs**

Les tarifs journaliers sont fixés annuellement par les autorités de tarifications sur proposition du Conseil d'Administration de l'établissement et après avis du Conseil de la Vie Sociale. Ils comprennent :

- un tarif à la charge du résident composé d'un tarif hébergement augmenté d'une participation dépendance (GIR 5-6) ;
- un tarif dépendance pris en charge par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ;
- un tarif soins pris en charge par l'assurance maladie.

Les frais de séjour sont payables mensuellement et à terme échu, soit le dernier jour de chaque mois auprès de Monsieur le Receveur de l'établissement, par chèque libellé à l'ordre du Trésor public.

Ces tarifs vous seront communiqués sur simple demande et sont précisés lors de la signature du contrat de séjour.

Une caution équivalente à un mois de frais d'hébergement est demandée lors de l'entrée dans l'établissement.

Cette caution est restituée au plus tard un mois après la date de résiliation du contrat, déduction faite des éventuelles créances dues à l'établissement, selon la procédure établie dans le contrat de séjour.

## **La protection juridique**

Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique prévue par la Loi du 5 mars 2007.

## **L'assurance**

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Cette assurance n'exonère pas le résident pour les dommages dont il pourrait être la cause. Il est vivement invité à souscrire une assurance responsabilité civile individuelle dont il délivre chaque année une attestation à l'établissement.

## **La sécurité des personnes**

L'établissement met en œuvre les moyens de garantir la plus grande sécurité aux résidents dans la limite de leur liberté et aux biens qu'ils possèdent.

Il assure notamment une permanence 24 h/24 h (appel malade, veille de nuit...) dans l'établissement mais il ne peut y avoir une présence constante du personnel dans le logement du résident.

Les objets et appareils électriques ne pourront être introduits que sous réserve de l'autorisation préalable du Directeur. Le résident s'engageant à leur bon état de fonctionnement et à leur entretien. L'utilisation des appareils avec résistance est interdite dans les chambres (chauffage, réchaud, micro-ondes...). Les lampes à pétrole et bougies sont également strictement interdites.

Les locaux sont équipés de détecteurs d'incendie et de dispositifs de sécurité appropriés.

Les consignes de sécurité sont affichées dans les locaux communs. Le résident est invité à en prendre connaissance et à les respecter en cas d'incendie. Il est rappelé que les sorties de secours ne doivent pas être bloquées.

Des exercices et formations contre l'incendie sont régulièrement organisés pour le personnel. Des contrôles périodiques de prévention sont réalisés par des organismes de contrôle et par la commission de sécurité.

Pour la sécurité de tous, il est déconseillé de fumer dans les chambres ou dans les lieux non réservés à cet effet. Vous pouvez conserver des biens, effets et objets personnels et disposer de votre patrimoine et de ses revenus.

Toutefois, vous êtes invité à ne pas garder de sommes d'argent importantes, de titres ou objets de valeur dans votre chambre.

L'établissement ne dispose pas de coffre et ne peut en accepter en dépôt. Vous avez la possibilité, si vous le souhaitez, de les déposer auprès de la Trésorerie de rattachement de l'établissement, s'adresser dans ce cas au secrétariat.

En tout état de cause, l'établissement ne peut être tenu responsable du vol, de la perte ou de la détérioration des objets ou des valeurs. Dans cet esprit, l'établissement ne peut être également tenu responsable de la perte d'objets tels que lunettes, prothèses, etc.

## **La loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés**

Les données concernant la personne font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données médicales sont transmises au médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement et sont protégées par le secret médical. Les données autres sont protégées par le secret professionnel auquel est soumis l'ensemble du personnel. La communication des documents et données s'effectue également dans le respect des lois réglementaires en vigueur. La personne prise en charge a le droit de s'opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives le concernant dans les conditions de l'article 26 de la loi précitée.

## **L'information du résident**

Le Conseil de la Vie Sociale (décret 2004-287 du 25 mars 2004 modifié)

Il est un lien privilégié d'information et d'expression des résidents et de leur famille. Il est composé de membres représentant les résidents, les familles, le personnel et le Conseil d'Administration. Organe consultatif, il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement.

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Ainsi, un recueil de votre satisfaction peut être effectué ponctuellement, par le biais d'un questionnaire.

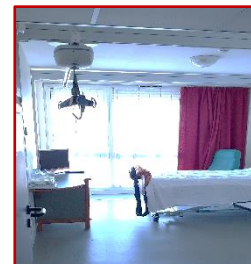
La Direction, ou un représentant, se tient à votre disposition ainsi que celle de votre famille si vous souhaitez faire entendre une remarque ou une suggestion, soit par téléphone, soit lors d'un rendez-vous au cours duquel vous pouvez vous faire accompagner par la personne de votre choix.



# Séjour & Santé

## Votre chambre

Votre chambre est meublée, mais il est conseillé de la personnaliser avec des petits meubles, bibelots et poste de télévision, pour recréer au mieux votre décor familial. Elle est équipée d'un cabinet de toilette, de prises pour branchement de télévision, d'un poste téléphonique. Un système d'appel de sécurité dans la chambre et le cabinet de toilette permet à tout moment de contacter le personnel soignant.



## Les repas

Les repas sont préparés par le service de restauration de l'établissement qui propose des plats variés et familiaux, et veille à l'équilibre nutritionnel et à l'adaptation de l'alimentation des résidents.

Le menu est établi par semaine et des repas à thèmes sont périodiquement organisés.

Une commission des menus trimestrielle vous permet d'exprimer vos souhaits et vos remarques.



## Les horaires au quotidien

Petit-déjeuner : 7 heures 45, servi sur plateau en chambre.

Déjeuner : 12 heures, servi en salle à manger (servi en chambre uniquement sur indication médicale).

Goûter : 15 heures 30.

Dîner : 19 heures (même condition que pour le déjeuner). Le soir une collation peut être servie.

Dans un esprit de convivialité, vous pouvez partager votre déjeuner avec votre famille ou amis dans la Salle des Invités (prévenir le secrétariat 48 heures à l'avance et le vendredi pour les repas du week-end).

Le prix du repas des personnes extérieures est affiché au secrétariat

## Les sorties et visites

Les sorties quotidiennes sont totalement libres pour les personnes pouvant circuler seules sans risque ou contre-indication médicale.

Toute absence doit être systématiquement signalée à l'infirmière (ou l'aide-soignante en son absence) afin d'éviter toute inquiétude ou recherches inutiles.

La participation des parents et amis du résident à la vie courante est souhaitée.

Vous pouvez recevoir des visites de vos proches ou amis dans votre chambre, l'espace famille ou les salons mis à votre disposition pour vous permettre de passer un moment de détente et accueillir vos proches pour déjeuner.

## Le personnel de notre établissement

L'équipe est pluridisciplinaire, chaque agent participe à la prise en charge globale et adaptée aux besoins des résidents. Les compétences de chacun sont mises au service de la personne âgée dans le but d'assurer des prestations de qualité dans les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, des soins et des activités d'animation.

## La prise en charge

Pour votre bien-être, vous serez pris en charge par des aides-soignants, aides-médecino-psychologiques et agents des services hôteliers, qui veillent à assurer les soins de nursing et l'aide aux gestes de la vie quotidienne (toilette, aide au repas, déplacements...) en préservant au maximum votre autonomie. D'autres professionnels peuvent également intervenir : psychologue, kinésithérapeute, pédicure, etc. Une coiffeuse propose ses services, sur rendez-vous aux résidents qui le désirent, son jour d'intervention est indiqué par affichage.

Les soins et le suivi médical sont effectués par des infirmières, votre médecin traitant, ou le médecin attaché à l'établissement le cas échéant.

Tous les autres soins, prescriptions ou visites auprès de spécialistes ou dans les établissements de santé ainsi que les transports, restent à la charge du résident ou de sa famille et remboursables par votre caisse d'assurance maladie, dans les conditions habituelles.

Suivant le choix tarifaire de l'établissement, il en est de même des dépenses pharmaceutiques et de laboratoire de biologie d'analyses médicales.




L'entretien de votre chambre est effectué régulièrement par le personnel de l'établissement.

## Le linge

Le linge de maison (litterie, serviettes de toilettes et de table) est entretenu par l'établissement.

L'entretien de votre linge personnel peut être assuré au choix par l'établissement ou par un membre de votre entourage. Toutefois, certains traitements spéciaux ne peuvent être assurés (lainage, rhovyl et dérivés, etc.). Les vêtements doivent être identifiés dès votre arrivée.

La composition type du trousseau est la suivante, elle est à adapter selon vos habitudes de vie.

- |  |  |   |
|--|--|---|
| - 3 chemises de nuit ou pyjamas  | - 1 robe de chambre                      |   |
| - 5 chemises ou polos  | - 1 paire de chaussons                   |   |
| - 1 paire de chaussures  | - 7 paires de chaussettes, bas, collants |  |
| - 5 maillots ou chemises de coton  | - 7 slips ou caleçons                    |   |
| - 3 robes d'été  | - 1 manteau                              |   |
| - 3 robes d'hiver  | - 3 pantalons d'été                      |   |
| - 3 pantalons d'hiver  | - 1 vêtement imperméable                 |  |
| - 3 pulls et gilets  | - 2 draps de bains                       |   |
| - 12 gants de toilette   | - 8 serviettes éponge                    |   |
| - Nécessaire de toilette (savon, gel douche, shampooing, eau de toilette, etc) |  |  |



## Les produits d'hygiène

Les produits d'hygiène corporelle (savon, shampooing, dentifrice etc.) sont à votre charge. Le renouvellement est assuré par vos soins durant votre séjour.

Les protections anatomiques jetables sont fournies par l'établissement.

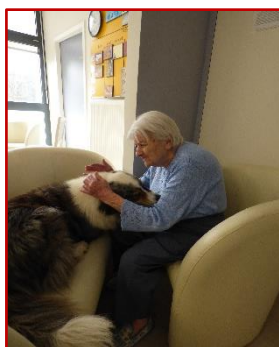
## Le culte

Vous pouvez mettre en pratique vos convictions (religieuses, philosophiques) dans le respect mutuel des libertés d'autrui. Sur votre demande, vous pourrez recevoir la visite du ministre du culte de votre choix. Un office religieux catholique est célébré régulièrement dans l'établissement. Les dates et horaires vous sont communiqués par affichage.

## Les activités d'animation et de convivialité

Une équipe d'animateurs est chargée d'organiser l'animation dans l'établissement. Des activités créatives, sociales, événementielles, thérapeutiques régulières et variées vous sont proposées et non imposées (spectacles, ateliers divers, repas à thème, sorties...), ainsi que des activités en liaison avec des associations ou bénévoles. Ils participent à stimuler la mémoire, entretenir des repères, rompre la solitude et favoriser la vie sociale. Le programme vous est communiqué par affichage.

Une salle peut être proposée aux familles pour fêter avec vous des événements familiaux.

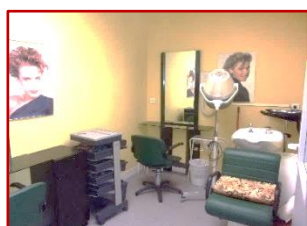


## Les soins de confort et d'esthétique

Salon de coiffure

Une coiffeuse professionnelle intervient chaque semaine pour les résidents qui le désirent. Les prestations sont à la charge du résident.

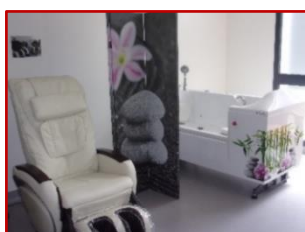
Ce salon est également à la disposition des familles souhaitant occasionnellement coiffer leur parent.



Des soins de pédicure sont dispensés sur prescription et sont à la charge du résident.

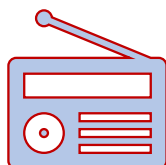
Des soins d'esthétique, également à la charge du résident et possibles sur rendez-vous.

Un espace de détente avec baignoire thérapeutique et un espace Snözelen sont également à votre disposition.



## La maintenance

L'équipe technique assure la maintenance des bâtiments et des équipements du lundi au samedi. Elle est à votre disposition pour régler vos problèmes techniques (ampoule à changer, téléviseur à régler, etc.).



## Le courrier

Le courrier et vos journaux vous seront distribués chaque jour ouvrable.

Pour le courrier au départ, sollicitez l'animatrice qui transmettra au service accueil du bâtiment administratif.

Il est conseillé de rappeler aux correspondants de mentionner lisiblement votre nom et prénom ainsi que le numéro de chambre dans laquelle vous résidez :

Nom et Prénom du Résident  
N° chambre  
E.H.P.A.D. « Les Jardins de Chagot »  
36, rue de l'Hôtel-de-Ville  
77890 BEAUMONT-DU-GÂTINAIS

**L'ensemble du personnel de l'E.H.P.A.D. Les Jardins de Chagot se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous souhaite la bienvenue.**